

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2020

Période de référence

Date de début

01/01/2020

Date de fin

31/12/2020

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

61

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

94/100

80 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
ouvriers	nc	nc	nc	nc
employés	nc	-3.4%	5%	nc

votre résultat final est

0%

les femmes et les hommes sont à égalité

votre note obtenue est

40/40

<u>techniciens et agents de maîtrise</u>	nc	nc	nc	nc
<u>ingénieurs et cadres</u>	nc	nc	nc	nc

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
<u>taux de salariés augmentés</u>	13.3%	25%

votre résultat en nombre
équivalent de salariés* est **1.9**
écart favorable aux hommes

votre note obtenue est **35/35**

votre résultat en pourcentage est de **11.7%**, la note obtenue est de **0/35**
cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins
favorable

* si ce nombre d'hommes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les
taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.



Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé
maternité pendant la période de référence.

INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

votre résultat final est **3**
les femmes sont sur-représentées

votre note obtenue est **5/10**